

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-9-4

### **9<sup>ème</sup> Commission**

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

### **Service instructeur**

Service amélioration de l'habitat privé

### **Service consulté**

## **PDH67 - APPROBATION D'UN AVENANT A UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER PECHELBRONN AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PIG RENOV'HABITAT**

Résumé : Il est proposé à la Commission permanente d'approuver un projet d'avenant à la convention de partenariat PIG Rénov'Habitat conclue avec la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn et signée le 15 mai 2021 qui prévoyait la mise en place de permanences complémentaires d'information.

Cet avenant a pour objet d'ajouter de nouvelles modalités d'intervention de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et de la Collectivité européenne d'Alsace et apporter des aides financières pour les projets de travaux de rénovation énergétique engagés par les propriétaires occupants et bailleurs. Les aides de la Communauté de communes viendraient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et auraient pour effet de déclencher le dispositif d'aides volontaristes de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'amélioration de l'habitat privé.

Au regard de ces évolutions, il est donc nécessaire de redéfinir, par un avenant, les obligations réciproques de chacune des parties actées dans la convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé de reconduire le Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 et Soutien à l'Autonomie dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre (CD/2018/009). Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ce programme qui propose un accompagnement financier et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration de l'habitat. La mission de suivi animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées.

Par délibération en date du 14 décembre 2015 (CD/2015/124), le Conseil départemental du Bas-Rhin a également décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat 67 sur les territoires pour lesquels les Collectivités Territoriales ou Etablissements Publics de Coopération Territoriale (Communes ou Communautés de Communes) ont conclu une convention de partenariat avec le Département du Bas-Rhin et abondent les aides du Département du Bas-Rhin et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte.

Ainsi, les aides volontaristes ont été recentrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 vers ces territoires. De même, les permanences des opérateurs se tiennent, depuis mai 2016, dans les locaux départementaux, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

### **Proposition d'approbation d'un avenant à la convention de partenariat conclue avec la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn**

Par la délibération n° CP-2021-6-5-11 du 31 mai 2021, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a validé un partenariat avec la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn pour la période du 15 mai 2021 au 31 décembre 2023 pour la mise en place de permanences d'information mensuelles soit 10 permanences par an à la charge de la CC Sauer-Pechelbronn assurées par l'opérateur URBAM CONSEIL.

L'avenant proposé a pour objet d'ajouter de nouvelles modalités d'intervention de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets de travaux de rénovation énergétique engagés par les propriétaires occupants en apportant des aides financières aux projets relevant de « Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé » ainsi que des « Travaux de rénovation énergétique globale Habiter Mieux ».

Ces aides viennent en complément des aides de l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah) et ont pour effet de déclencher le dispositif d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'amélioration de l'habitat privé. L'augmentation proposée par les collectivités correspond à l'élévation du plafond de l'Anah sur ce type de projet.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver un projet d'avenant à cette convention de partenariat signée le 18 juin 2021, annexé au présent rapport.

Le projet d'avenant mobilise les aides de la CeA au titre des crédits délégués de l'Anah et de sa politique volontariste pour le financement des projets de travaux éligibles aux aides de l'Anah sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn. Les aides de la CeA sont inscrites au budget CeA 2021 sur le programme 037, opération 006, sur l'imputation budgétaire 204-20422-552 ou 204-2324-552.

Les dépenses relatives au financement des prestations assurées par l'opérateur de suivi-animation, à savoir URBAM CONSEIL sont inscrites au budget de la CeA sur le programme 037 – Actions volontaristes Habitat, opération 008 – Etudes et recherche, dépenses de fonctionnement sur l'imputation budgétaire 1427-11-617, Tranche P037O008T17. Les recettes relatives à cette dépense sont inscrites au budget CeA 2021 sur le programme 037, opération 008, sur l'imputation budgétaire 1428-74-74748 – Participation Autres Communes.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1<sup>er</sup> de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences des Départements, et L. 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclue par le Département du Bas-Rhin avec Monsieur le Préfet le 26 juillet 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans un cadre partenarial, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à la réhabilitation du parc privé sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn par la mise en œuvre du Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 pour la période du 15 mai 2021 au 31 décembre 2023 ;
- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat signée le 18 juin 2021 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, Procvivis Alsace et l'Agence nationale de l'habitat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 précité, joint au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cet avenant.

Les aides de la Collectivité européenne d'Alsace sont inscrites au Budget 2021 sur le programme 037, Opération 006 sur l'imputation budgétaire 204-20422- 552 ou 204-2324-552 ;

Les dépenses relatives au financement des prestations assurées par l'opérateur de suivi-animation, à savoir URBAM CONSEIL, sont inscrites au budget de la CeA sur le programme 037 – Actions volontaristes Habitat, opération 008 – Etudes et recherche, dépenses de fonctionnement sur l'imputation budgétaire 011-617-552, Tranche P037O008T17. Les recettes relatives à cette dépense sont inscrites au budget CeA 2021 sur le programme 037, opération 008, sur l'imputation budgétaire 1428-74-74748 – Participation Autres Communes.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY